



L'ART
TÊTE PREMIÈRE

Québec, le 26 août 2016

Monsieur Luc Fortin
Ministre de la Culture et des Communications
Édifice Guy-Frégault
225 Grande Allée Est, Bloc A, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5G5

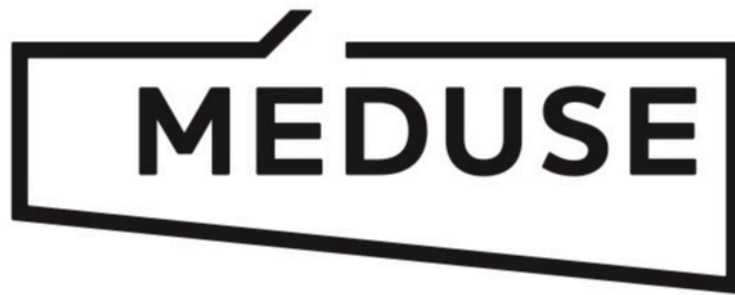
Monsieur le Ministre,

Au nom de Méduse, coopérative de producteurs et de diffuseurs artistiques, culturels et communautaires, je vous transmets notre mémoire dans le cadre de la consultation sur la politique culturelle du Québec de 2017.

Je profite également de cette communication pour vous convier à notre prochaine rentrée culturelle qui aura lieu le vendredi 9 septembre dès 17 h au sein des différents espaces de diffusion de la coopérative. Votre présence à cet évènement nous honorerait et nous permettrait de vous faire visiter nos lieux de création qui feront prochainement l'objet d'un grand chantier immobilier grâce, entre autres, à une contribution de votre ministère.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Caroline Salaün
Directrice générale
Méduse



**L'ART
TÊTE PREMIÈRE**

Mémoire déposé par Méduse, coopérative de producteurs et diffuseurs artistiques, culturels et communautaires dans le cadre de la consultation en vue de la Politique culturelle du Québec de 2017.

Août 2016

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	4
2. L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES ARTISTIQUES PROFESSIONNELLES ET LA PRÉSERVATION DES MANDATS ARTISTIQUES DES ORGANISMES PROFESSIONNELS DE SOUTIEN À LA CRÉATION, LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION	6
3. LE FINANCEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE, LES CONDITIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ARTISTES ET DES TRAVAILLEURS CULTURELS, EN UN MOT, LA RECONNAISSANCE	8
4. LES COOPÉRATIVES CULTURELLES	11
5. L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	12
6. L'ACCÈS ET LA TRANSMISSION.....	13

1. Introduction

Qui sommes-nous?

Méduse, coopérative de producteurs et de diffuseurs artistiques, culturels et communautaires a été fondée en 1993 par onze organismes oeuvrant pour la recherche, l'expérimentation, la diffusion en arts visuels, multidisciplinaires, médiatiques, et pour la communauté. Située dans le quartier Saint-Roch entre la Basse-Ville et la Haute-Ville de Québec, l'enceinte de la coopérative se compose de neuf bâtiments interreliés réhabilités par l'architecte Émile Gilbert en 1994 sur les vestiges d'habitations et de commerces. Représentant une superficie de 4000 m², l'édifice abrite actuellement dix membres (organismes) qui agissent de manière autonome et complémentaire et un commerce.

Les dix organismes membres sont :

- [Antitube](#) : diffusion d'évènements cinéma et vidéo
- [Avatar](#) : centre de production et de développement en art audio et électronique
- [Engramme](#) : centre de production en estampe
- [La Bande vidéo](#) : centre de création et diffusion en arts médiatiques
- [L'Atelier de la mezzanine](#) : atelier d'art communautaire
- [L'Œil de Poisson](#) : centre de diffusion et de production multidisciplinaire
- [Les Productions Recto-Verso](#) : centre de production et de diffusion multidisciplinaires
- [Manif d'art](#) : centre de diffusion et production en art actuel / Biennale internationale en arts visuels de Québec
- [Spira](#) : coopérative vouée au cinéma indépendant
- [VU](#) : centre de diffusion et production de la photographie

Pôle majeur de production et de diffusion des arts actuels au Canada, Méduse permet depuis plus de vingt ans de regrouper des services communs et des savoir-faire dans le domaine culturel et de jumeler recherche expérimentale, création, formation et présentation d'activités artistiques de toutes sortes. La coopérative a pour principal objectif d'offrir l'accessibilité aux artistes à des équipements et des espaces de production et de diffusion hautement équipés contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie et de pratique des artistes. Elle offre également aux artistes et au

grand public un accès à des services de location d'espaces, de location ou d'achat de matériaux et d'équipements, de nombreuses activités et à un espace de restauration.

Chiffres clés¹ :

Près de 70 000 visiteurs / an

Plus de 400 activités artistiques et culturelles / an

1300 projets artistiques soutenus / an

2 festivals, Mois Multi et Manif d'art

150 emplois

En conclusion, Méduse symbolise un modèle de coopération et d'interaction remarquable sur les plans artistique, culturel et social; elle représente un outil de développement formidable au service des créateurs et des citoyens.

Méthodologie

En vue du dépôt de ce mémoire, et afin de soutenir la direction dans la rédaction de ce celui-ci, la coopérative a mis sur pied un comité de réflexion et de relecture. Celui-ci s'est réuni à une reprise et a effectué une sélection via sondage des thématiques abordées. Le comité a également effectué une relecture du mémoire rédigé. L'ensemble des membres de la coopérative a validé le processus de consultation interne et approuvé l'ensemble du contenu de ce document.

Les huit principes soulignés dans le cahier de consultation rédigé par le ministère nous semblent justes puisqu'élaborés selon les mémoires et témoignages reçus tout au long de ce processus de consultation. Nous avons, pour notre part, orienté nos écrits autour de grands principes qui se recoupent avec ceux établis par le ministère, on comprendra qu'ils sont tous interreliés.

Nous comprendrons également à la lecture du mémoire que le point de vue adopté est celui des artistes et travailleurs culturels oeuvrant au sein d'organismes culturels professionnels du domaine des arts et de la culture. À ce sujet, nous appuyons le Conseil de la culture des régions de Québec-Chaudière-Appalaches dans sa définition de la culture à savoir dans sa "dimension artistique et patrimoniale". Plus précisément, les organismes de Méduse sont issus des domaines des arts visuels, des arts

¹ Compilation de données de l'année 2013-2014.

médiatiques et des arts multidisciplinaires (ici regroupé sous le terme des “arts actuels”).

2. L'évolution des pratiques artistiques professionnelles et la préservation des mandats artistiques des organismes professionnels de soutien à la création, la production et la diffusion

C'est un fait que les pratiques artistiques professionnelles au Québec et plus globalement, à l'échelle internationale, ont évolué. Ces pratiques, autrefois très segmentées, sont aujourd'hui plurielles et mixtes; la grande majorité des artistes en art actuel utilise plusieurs techniques, outils et supports pour créer. Cette manière de faire amène parfois l'artiste à travailler dans plusieurs disciplines et, certains d'entre eux, se disent “inclassables”. En effet, les nuances sont parfois minces; elles ne sont pas pour autant inutiles. La pluridisciplinarité est également une conséquence du travail collectif, grandement mis de l'avant dans les dernières années et nullement à remettre en question. Toutefois, force est de constater que seul, l'artiste ne peut exceller en tout, il a ses préférences et ses atouts, une pratique particulière, de fait, les champs disciplinaires sont encore pertinents et servent de cadre de référence dans le milieu de l'art.

Au même titre que l'artiste développe une compétence particulière, unique, les organismes professionnels de soutien à la création, la production et la diffusion ont également développé des compétences particulières et uniques lors des vingt dernières années. Les spécialités de ces organismes en font des ressources de grande qualité pour le développement des arts et de la culture au Québec et, de fait, se doivent d'être préservées. Ces organismes, qui font partie prenante de l'écosystème culturel québécois, apportent au-delà du soutien artistique et technique qu'ils peuvent offrir aux artistes professionnels, un support indéniable dans la diffusion du contenu culturel québécois à l'échelle de la province et bien au-delà.

La réalité de ces organismes culturels est difficile. Sous la pression économique et la lourdeur du système administratif de financement public dont il dépend majoritairement, l'organisme culturel à but non lucratif oscille entre rendement, épuisement et renouvellement. Poussé à répondre à des attentes quantitatives et qualitatives sans les moyens adaptés, l'organisme culturel québécois se déploie sous

tous les fronts tentant de se démarquer du lot, en y perdant presque son identité, sa spécialité.

Mentionnons également, la spécificité des centres d'artistes autogérés dans l'écosystème de l'art contemporain. Ayant vu le jour à la fin des années 60 au Canada, ce modèle de gestion est grandement envié par le milieu artistique à l'international. On comptait en 2013-2014, 69² centres d'artistes autogérés (CAA) au Québec.

“Les CAA jouent un rôle central dans le milieu global: ils soutiennent la production et l'avancement critique de nouvelles pratiques artistiques et ils contribuent à la promotion de carrière des artistes.”³

Or, cette forme administrative n'a pas de statut particulier, du moins, pas encore. Ce modèle, particulier et unique, permettant à l'artiste québécois de “*contrôler la chaîne de création (création, production, diffusion)*”⁴ a, ne nous le cachons pas, ses faiblesses; toutefois il a fait ses preuves. Plus d'un millier de personnes au Québec, principalement des artistes, vivent actuellement de leur emploi au sein de ces organismes et y développent une multitude de projets artistiques. La mixité des profils des employés y apporte une approche intéressante en matière de gestion, basée sur l'excellence artistique (directions artistiques distinctes, reconnaissance par les pairs, etc.), le partage des réalisations et des expériences créatives et, sur la saine gestion administrative et financière.

Dans ce contexte économique et administratif qui a malheureusement tendance à orienter les réalisations artistiques en fonction de la participation citoyenne, il est aussi nécessaire de souligner l'importance de protéger la liberté d'expression et la liberté artistique, de soutenir les créations originales et de ne pas avoir peur d'appuyer des oeuvres difficiles destinées à un public restreint.

Recommandations :

- Développer un système de dépôt de projets flexible quant à la discipline du demandeur, baser l'analyse de l'acceptabilité sur les critères artistiques du

² Centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques soutenus par le CALQ - 2013-2014. Institut de la statistique du Québec.

³ Rapport commandé par Le Conseil des arts du Canada. *Le rôle distinct des centres d'artistes autogérés dans l'écosystème des arts visuels au Canada* - Marilyn Burgess, Maria De Rosa, MDR Burgess Consultants - mai 2012.

⁴ *Pour une politique culturelle artistique*, mémoire du RCAAQ, août 2016.

projet plutôt que le domaine dans lequel oeuvre le demandeur (artiste ou organisme) ;

- Permettre aux organismes culturels professionnels de prendre des risques, ils connaissent le milieu artistique mieux que quiconque, sont proches des artistes, bien plus que les grandes institutions, sont portés de par leur nature (répondre à un besoin, se transformer, etc.) à innover, mais sont régis par des limites administratives ;
- Réaliser une enquête approfondie du secteur des arts et de la culture au Québec pour en tracer un état des lieux juste ;
- Recenser l'ensemble des centres d'artistes autogérés du Québec tout domaine artistique confondu ;
- Reconnaître aux centres d'artistes autogérés un statut officiel et les doter d'un financement adapté pour leur fonctionnement ;
- Protéger la liberté d'expression et la liberté artistique en basant l'évaluation des projets artistiques sur leur qualité et non uniquement sur leur répercussion quantitative ;
- Soutenir les créations originales et les oeuvres difficiles.

3. Le financement des arts et de la culture, les conditions socio-économiques des artistes et des travailleurs culturels, en un mot, la reconnaissance

On ne le répétera jamais assez, il n'y a pas d'art sans les artistes; il n'y a pas non plus de culture sans les acteurs culturels.

Les organismes professionnels de soutien à la création, la production et la diffusion, sauf quelques exceptions à l'échelle de la métropole ou de la ville de Québec, oeuvrent majoritairement grâce au financement public. Ce soutien émane principalement des trois paliers gouvernementaux. Face à la situation économique et plus globalement aux changements de la société québécoise, comment en améliorer les conditions d'exercice? Comment les préserver? Pour beaucoup, la solution passerait d'abord par le financement privé sous toutes ses formes allant du bénévolat, en passant par la commandite ou la philanthropie et le développement des revenus autonomes puis par la mutualisation des ressources. Or, ces moyens ont leurs limites et ne peuvent pallier à un désengagement étatique.

La diversification des sources de financement et, plus particulièrement, la recherche de financement privé et le développement des revenus autonomes sont d'importants défis pour l'ensemble des entreprises culturelles. De ceux-ci dépend, presque, la survie de certaines d'entre elles et la concurrence est féroce⁵. Or, justement, ce concept de concurrence au sein d'un écosystème majoritairement à but non lucratif, est-il juste? Quoi de plus injuste que de se livrer bataille à armes inégales et de dépendre du bon vouloir d'une poignée de personnes en moyens... Soit, cette situation crée un dynamisme dans le secteur des arts et de la culture, mais elle engendre bien plus de frustration et d'inégalité que de contenu de grande qualité. De même, demander aux organismes à but non lucratif de déployer des actions lucratives sans perdre de vue ou affecter leur mandat artistique et sans faire concurrence au secteur privé est un non-sens et crée l'éparpillement. Finalement, la mutualisation qui sous-entend le partage de ressources ne peut s'effectuer dans tous les champs d'action ou d'expertise. On ne saurait par exemple demander à un technicien en estampe de remplacer un technicien en art numérique et vice versa. La mutualisation est donc avant tout un outil de gestion administratif; déjà extrêmement bien exploité par les coopératives culturelles. En effet, le partage de ressources étant le fondement même de cette forme entrepreneuriale (cf. point 4).

Ces solutions sont donc des compléments au soutien gouvernemental, mais elles doivent être adaptées aux différents modèles d'organisations culturelles. Il faudra doter dans les années futures autant les entrepreneurs à but lucratif qu'à but non lucratif de cadres de références et d'outils dans le but de les optimiser. D'ailleurs, relevons cette phrase inspirante prononcée par Mme Isabelle Hudon du groupe Financière Sunlife lors du dernier colloque de l'organisme Les Arts et la Ville à Rimouski : "investir en culture, c'est payant (sous-entendant pour tous)" prouvant que le maillage arts-culture-affaires et au-delà, arts-culture-affaires-citoyens est une piste de solution pour l'avenir financier du secteur des arts et de la culture.

Qu'en est-il des artistes et travailleurs culturels? Tout d'abord, voyons quelques chiffres⁶.

⁵ "Les petits organismes culturels ont accès à à peine 5% du financement privé en culture." Sébastien Barangé, journal La Presse, juin 2016.

⁶ *Artistes et travailleurs culturels dans les provinces et territoires du Canada* - Fondé sur l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et l'Enquête sur la population active - Regards statistiques sur les arts - Vol. 12 No 3. Hill Stratégies Recherche Inc., octobre 2014.

Le Québec comptait en 2011, 28 200 artistes (21% des artistes canadiens, dont 3 300 artistes en arts visuels) et 165 200 travailleurs culturels (25% des professionnels en culture au Canada). Le revenu d'emploi moyen des artistes, toujours en 2011, était de 29 200\$ (27% moins que l'ensemble de la population active du Québec) et de 36 900\$ pour les travailleurs culturels (8% moins que l'ensemble de la population active du Québec). Ces chiffres nous démontrent bien l'importance du secteur des arts et de la culture au Québec et, sur une note moins agréable, la précarité financière dans lesquels ces travailleurs vivent. Avec des échelles salariales stagnantes, des emplois principalement à temps partiel, la diminution des financements publics, l'augmentation des frais généraux et du coût de la vie, il est difficile de conserver au sein des structures culturelles les équipes de travail, de prévoir les projets à l'avance et de voir à innover. Le gestionnaire culturel et son conseil d'administration font continuellement face à la restructuration et à l'adaptation, créant un stress toujours plus important. Les artistes, de leur côté, conjuguent bien trop souvent leur pratique à des emplois "alimentaires" afin de vivre convenablement.

Recommandations :

- Reconnaître l'excellence des artistes, travailleurs et organismes culturels ;
- Maintenir l'accès à des loyers modiques pour les artistes ;
- Soutenir les artistes à tous les niveaux de leur carrière ;
- Convaincre le gouvernement québécois d'investir significativement dans les arts et la culture, et ce, au sein de plusieurs ministères et sociétés d'État ;
- Décentraliser le soutien apporté aux arts et à la culture (enrayer le phénomène de centralisation de la création à Montréal, dynamiser les régions en y favorisant l'implantation des citoyens, des artistes et des travailleurs culturels, et ce, grâce à un réseau de transport collectif provincial efficient)
- Rétablir au minimum le financement de la culture par l'État québécois à son taux de 1992 soit 1,52% (contre 1,05% en 2013-2014)⁷ ;
- Raviver le programme Mécénats Placements Culture ;
- Mettre de l'avant les déductions pour l'achat d'oeuvres canadiennes par les entreprises ;
- Instaurer un programme de prêt sans intérêt pour l'achat d'oeuvres québécoises;

⁷ Pour une politique culturelle artistique, mémoire du RCAAQ, août 2016.

- Créer des outils et des moyens de maillage entre le domaine privé et les organismes sans but lucratif.

4. Les coopératives culturelles

Selon le mémoire déposé par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité⁸, plus de 200 coopératives contribuent actuellement au développement culturel du Québec, tout domaine artistique confondu et à travers l'ensemble du territoire de la province. Ceci n'est pas anodin.

Au-delà de l'association de personnes au sein d'une coopérative ou d'un regroupement d'entreprises, il peut y avoir également cet aspect de lieu, propre à notre coopérative, mais aussi à quelques autres modèles québécois, nommons par exemple la coopérative Paradis à Rimouski ou La Filature à Gatineau. Lieux culturels alternatifs, parfois achetés, parfois loués, ces lieux sont à la fois occupés par des artistes et des travailleurs culturels, fréquentés par des étudiants en arts et régulièrement visités par le grand public et les touristes. Ils se veulent à l'image de la culture québécoise, toujours à l'avant garde, permettent bien souvent une préservation ou la réhabilitation du patrimoine bâti et sont fièrement promus sur la scène internationale. Malheureusement, ils sont bien trop souvent cantonnés à un rôle de locateur, car sans ressource. En effet, les organisations qui gèrent ces espaces culturels, rappelons-le, ouverts presque entièrement gratuitement au public; ne perçoivent essentiellement que les revenus des espaces loués. Or, comment permettre à ces acteurs du milieu culturel québécois de maintenir des espaces en état, des tarifs accessibles et attractifs et de pleinement jouer leurs rôles de *leaders* sur la scène nationale et internationale sans les soutenir financièrement pour leurs activités annuelles? Au même titre que certaines institutions muséales, ces organisations sont en effet reconnues, mais non soutenues.

Entités culturelles de première importance permettant la transmission du savoir et de la culture québécoise, ces organismes hébergent un nombre important de structures culturelles sans but lucratif, mais ne peuvent offrir à celles-ci tout le support nécessaire. Pensons, entre autres, à un appui en matière de visibilité et de rayonnement des artistes et des productions, d'éducation artistique et culturelle ou bien encore de

⁸ *Recommandations pour maximiser l'apport du modèle coopératif dans la culture au Québec*, mémoire du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité dans le cadre de la consultation publique du gouvernement du Québec sur le renouvellement de la politique culturelle, juillet 2016.

gestion du virage numérique (soutien à la diffusion d'oeuvres en ligne, à la gestion intégrée de données, aux communications, etc.).

Soulignons également le statut particulier des coopératives. Ni entreprise à but lucratif, ni organisme à but non lucratif, la coopérative est une entreprise d'économie sociale⁹. Cette définition, méconnue, mal comprise et parfois mal interprétée, rend l'admissibilité des coopératives aux programmes et mesures gouvernementaux complexes. Tantôt acceptée, tantôt refusée, cette admissibilité se doit d'être clarifiée au sein des différents organes et programmes du gouvernement québécois et, plus spécifiquement, du ministère de la Culture et des Communications et de ses sociétés d'État.

Recommandations :

- Faire circuler les artistes dans le réseau des coopératives actives dans le secteur culturel ;
- Favoriser le virage numérique des coopératives par un programme développé en lien avec le Plan d'action en économie numérique du gouvernement du Québec¹⁰ ;
- Rendre les coopératives culturelles professionnelles admissibles aux programmes de financement du gouvernement du Québec.

5. L'éducation artistique et culturelle

Connaissance, pratique, partage seraient les trois mots clés de cette urgence à proposer des solutions en matière d'éducation artistique et culturelle au Québec. De la petite enfance à la fin du cycle scolaire, ces trois "concepts" se doivent d'être accessibles à tous et piloter conjointement par le ministère de la Culture et des Communications ainsi que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Culture partagée, développement de soi, engagement communautaire; une éducation artistique et culturelle forte permet à la collectivité de faire et de vivre ensemble. Pour cela, il faut, entre autres, se doter de programmes de formation professionnelle et permettre au monde culturel et éducatif d'innover en explorant et en évaluant, et ce, sur

⁹ Loi sur l'économie sociale, 2013.

¹⁰ *Recommandations pour maximiser l'apport du modèle coopératif dans la culture au Québec*, mémoire du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité dans le cadre de la consultation publique du gouvernement du Québec sur le renouvellement de la politique culturelle, juillet 2016.

l'ensemble du territoire québécois. Recherche, formation, production, diffusion sont autant de sphères qu'il faut encourager afin de mettre de l'avant tout l'aspect professionnel des arts et de la culture et ainsi ne pas réduire l'éducation artistique et culturelle à un simple rôle d'animation.

Enfin, soulignons un autre aspect positif de l'éducation artistique et culturelle sur la "consommation" culturelle. En effet, en faisant connaître dès le plus jeune âge l'ensemble des éléments de la chaîne de production artistique, le citoyen sera bien plus enclin à rétribuer les artistes et à soutenir les organismes culturels.

Recommandations :

- Rétablir et augmenter les fonds propres aux activités culturelles dans le milieu scolaire (accès aux productions et aux créateurs) ;
- Disposer de fonds pour le déplacement des projets artistiques et/ou des organismes culturels dans le milieu scolaire ;
- Donner aux organismes culturels des enveloppes budgétaires spécifiques et supplémentaires pour le développement des publics et la médiation culturelle ;
- Bonifier les incitatifs fiscaux pour la participation des familles aux activités artistiques et culturelles ;
- Favoriser le développement du sens critique et artistique auprès de l'ensemble de la population. Une nation éduquée est une société pleine de richesse ;
- Maintenir et bonifier les ententes régionales de développement culturel ;
- Créer un organe ou une division conjointe entre le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de bâtir des ponts naturels et faciles entre les organismes éducatifs et les organismes culturels.

6. L'accès et la transmission

Au-delà des principes abordés préalablement et principalement liés à des enjeux nationaux/locaux/régionaux, celui du rayonnement de la culture québécoise a, plus largement, une portée internationale. Ce rayonnement qui passe principalement par la diffusion des contenus et des oeuvres, mais aussi par la circulation des artistes, s'effectue actuellement de deux façons, le physique et le non-physique. Il est indéniable que les différents programmes mis en place par le ministère et son pendant

fédéral au cours de la dernière décennie ont grandement aidé à partager la culture québécoise au-delà de sa singularité linguistique. Ces programmes se doivent bien entendu d'être maintenus, voire bonifiés. Dans le domaine de l'art actuel nommons entre autres, les programmes de résidences de recherche et création à l'international gérés par le Conseil des arts et des lettres du Québec qui permettent autant aux artistes québécois qu'aux artistes étrangers de se plonger dans un contexte de création unique et extrêmement enrichissant.

Même si notre rapport aux arts et à la culture ne doit pas se limiter à un rapport virtuel et ne doit surtout pas privilégier les outils et les moyens aux idées et au contenu, il est impensable à notre époque de l'occulter. Ce rapport se doit toutefois, dans un contexte de perpétuelle évolution, d'être convenablement évalué, d'être réfléchi et de servir à créer des liens, du sens. La "numérisation" n'a pas la même signification pour tous (domaines) et ne sous-entend pas les mêmes besoins et investissements, le gouvernement se doit d'être particulièrement vigilant à cet égard.

Recommandations :

- Mettre en place des programmes et des mesures de financement adaptés en fonction des domaines artistiques et des besoins spécifiques à ces domaines ;
- Protéger le droit d'auteur et la rémunération des artistes dans le contexte de "numérisation" et de mondialisation.

Merci.